

Résumé

Dans l'imaginaire collectif, l'entrepreneur européen type est un homme, blanc et riche. En réalité, la plupart des entrepreneurs ne rentrent pas dans cette catégorie. Au contraire, ils sont issus de milieux très divers. Plusieurs groupes sociaux (p.ex. les femmes, les jeunes, les seniors, les chômeurs et les personnes handicapées) sont toutefois sous-représentés dans la sphère entrepreneuriale ou davantage pénalisés que la majorité des gens lorsqu'il s'agit de créer une entreprise. Au vu de l'apport considérable de l'entrepreneuriat en termes de croissance économique et de création d'emplois, l'UE ne peut pas se permettre de ne pas capitaliser sur le potentiel qu'offrent les personnes issues des groupes sous-représentés ou défavorisés.

Ce rapport analyse les données disponibles sur la création d'entreprise et le travail indépendant pour chacun des différents groupes sociaux au sein des États membres de l'UE, en mettant l'accent sur les personnes qui ne font pas partie de l'entrepreneuriat traditionnel. À titre d'exemple, en 2012, sur 30 millions de travailleurs indépendants dans l'Union européenne, seulement 30% étaient des femmes. De la même manière, seuls 3% des indépendants se situaient dans la tranche d'âge des 15-24 ans. On est loin de l'image d'une société inclusive où l'entrepreneuriat serait ouvert à tous. Le rapport montre également qu'un tiers des nouveaux entrepreneurs exercent leurs activités à domicile. La proportion est plus grande encore dans le cas des femmes et des seniors.

Si l'on veut développer davantage les activités entrepreneuriales au sein des groupes sous-représentés et défavorisés, il est important de comprendre les obstacles auxquels ils se heurtent. Le rapport révèle, par exemple, que les jeunes sont deux fois plus nombreux que les adultes à désigner le manque de compétences entrepreneuriales (18% contre 8%) comme un obstacle à la création d'entreprise. Toujours selon le rapport, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes à estimer qu'il est difficile de concilier direction d'une entreprise et responsabilités familiales (8% contre 4%). Il faut s'attaquer à ces obstacles pour garantir à chacun, quels que soient ses antécédents et ses caractéristiques personnelles, une chance égale de diriger une entreprise et d'exercer une activité indépendante.

Les politiques d'entrepreneuriat inclusif ont aussi pour but de combler les disparités qui affectent les groupes sociaux défavorisés, comme en témoignent par exemple les niveaux extrêmement bas des chiffres d'affaires et des revenus des indépendants et les taux de survie des entreprises détenues par des femmes, des jeunes ou des immigrés, comparés à ceux du reste de la population. Les créateurs d'entreprise issus de ces groupes doivent être orientés vers des activités qui offrent de bonnes perspectives de survie et de revenus. Il est par ailleurs important de les aider à mettre en place des modèles d'entreprise et de gestion d'entreprise de qualité.

Cet ouvrage fait partie d'une série de publications qui se penchent sur la manière de «pallier la pénurie d'entrepreneurs». Dans ce deuxième volume, les chapitres thématiques s'intéressent plus particulièrement à deux groupes défavorisés: les chômeurs

et les entrepreneurs issus d'une minorité ethnique ou d'origine immigrée. Dans le cas des chômeurs, la création d'entreprise peut être une voie vers l'emploi intéressante et valorisante. Or, souvent, les personnes sans emploi n'ont pas les compétences et les ressources financières nécessaires pour créer une entreprise. Les mécanismes tels que les ponts sociaux instaurés en Allemagne, qui maintiennent le paiement des indemnités de chômage après la création de l'entreprise afin de soutenir la transition vers le travail indépendant, ont été une réussite. Plus de la moitié des participants au programme Ich-AG exerçaient toujours une activité indépendante à temps plein ou à temps partiel cinq ans après. De plus, les aides financières octroyées dans des pays tels que la France ont fait progresser le taux de survie des entreprises créées par des chômeurs. Il est désormais comparable au taux de survie global des entreprises (72% après 3 ans contre 79%). La mise en place de services de mentorat et de formation en adéquation avec les besoins des chômeurs constitue une autre facette de la solution. Parallèlement à cela, il faut reconnaître que seule une minorité de chômeurs voudra tenter l'expérience du travail indépendant. En moyenne, seulement 3% des personnes sans emploi en Europe témoignent un intérêt pour la création d'entreprise. Ce sont les chômeurs que la politique d'entrepreneuriat inclusif cible plus spécifiquement.

Les entrepreneurs issus des minorités ethniques ou d'origine immigrée forment un groupe très diversifié. Certains d'entre eux viennent de cultures très entrepreneuriales, d'autres non. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, les minorités ethniques et les immigrés ont plus de difficultés à créer une entreprise solide que les entrepreneurs autochtones. Par exemple, les nouveaux immigrants peuvent avoir du mal à comprendre les exigences légales, tandis qu'au niveau financier, il est plus probable que les entrepreneurs provenant de minorités ethniques seront obligés de se tourner vers le financement informel et non bancaire. Une réponse politique commune implique de proposer des programmes de formation spécialisée qui permettent aux immigrés et aux minorités ethniques d'élaborer des projets d'entreprise plus solides et d'être mieux informés des possibilités de financement mises à leur disposition. Au Danemark, les Getting Started Camps (camps de démarrage d'activité) proposent aux femmes réfugiées et immigrées une formation à l'entrepreneuriat de deux jours. Trois ans après leur participation, 16% de ces femmes exerçaient une activité indépendante, contre 3% au début de ces camps de formation. Le microfinancement ciblé fait également partie des efforts politiques. Par exemple, le *programme entrepreneurial Szechenyi*, destiné aux populations roms de Hongrie, inclut des subventions (par voie de concours) pouvant atteindre 15 000 EUR, des services d'information et des événements de mise en réseau. Il a permis de créer plus de 400 emplois entre 2003 et 2007.

D'autres chapitres de l'ouvrage sont consacrés à la manière de mettre en place et de fournir des services d'aide au développement des entreprises aux groupes défavorisés et sous-représentés, et de redéfinir les systèmes de sécurité sociale de manière à éliminer les obstacles inutiles au travail indépendant et à la création d'entreprise. Les services d'aide au développement des entreprises incluent des services d'information, tels que des descriptions des procédures d'enregistrement des entreprises et des modèles entrepreneuriaux, un accompagnement personnalisé plus intensif et ciblé, du mentorat ou encore des conseils en entreprise. Il est souvent préférable que ce soutien soit apporté par l'intermédiaire d'organisations et de conseillers appartenant aux communautés (femmes, immigrés, par exemple) des entrepreneurs concernés. Il est également important de ne

pas se focaliser uniquement sur la phase de démarrage d'une entreprise et de fournir un soutien a posteriori.

Les systèmes de sécurité sociale offrent bien souvent une couverture moins généreuse aux indépendants qu'aux salariés ou aux chômeurs. Ces disparités découragent la création d'entreprise ou le travail indépendant, en particulier chez les entrepreneurs issus de groupes sous-représentés ou défavorisés, qui sont davantage susceptibles de solliciter les systèmes de sécurité sociale pour bénéficier d'aides sociales sous de multiples formes, aides qui risquent d'être réduites s'ils deviennent travailleurs indépendants. Les systèmes de sécurité sociale des pays de l'UE sont profondément différents, mais des approches communes peuvent être envisagées pour soutenir l'entrepreneuriat inclusif. Le droit aux allocations de chômage et aux prestations de maternité, de santé ou autres pourrait notamment être étendu aux indépendants. En Finlande, par exemple, une réforme de 2005 a instauré une couverture sociale de base identique pour les salariés et les indépendants.

Enfin, pour chacun des État membre de l'UE, l'ouvrage fournit des données sur l'état des activités dans le domaine de l'entrepreneuriat inclusif ainsi qu'un exemple d'approche politique qui pourrait inspirer les autres.

Principales recommandations politiques

- Étendre les actions publiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat des personnes issues de groupes sous-représentés ou défavorisés, dont les femmes, les jeunes, les seniors, les chômeurs, les immigrés et les minorités ethniques.
- Fournir une aide afin d'améliorer la qualité des entreprises créées par les groupes défavorisés ou sous-représentés, notamment en encourageant les projets d'entreprise sur des marchés où la demande est croissante ou excédentaire et en développant une expertise en gestion d'entreprise.
- Aider les chômeurs motivés et compétents à démarrer une activité en mettant à leur disposition un capital de départ et en leur permettant d'acquérir des compétences entrepreneuriales, en mettant les entrepreneurs sans emploi en relation avec les prestataires d'aide traditionnels tels que les chambres de commerce et les organismes de microcrédit.
- Octroyer les aides selon les préférences de fonctionnement et de communication des groupes de minorités ethniques et d'immigrés, par exemple, en diffusant les programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le biais de médias communautaires, en faisant appel à des organisations de prestation d'aides et à des conseillers en développement d'entreprise multiethniques et en soutenant la création ou le renforcement d'associations professionnelles regroupant des minorités ethniques.
- Proposer des programmes de financement et de formation aux entrepreneurs issus de minorités ethniques, y compris des formations linguistiques aux nouveaux immigrants, veiller à ce que les réglementations professionnelles puissent être aisément comprises par les entrepreneurs issus de minorités ethniques et améliorer le suivi de la mise en œuvre des programmes par les groupes de minorités ethniques et immigrés.
- Fournir des offres intégrées de services d'aide au développement des entreprises, combinant services de conseil, d'accompagnement individualisé et de mentorat et aides financières, couvriraient les étapes de prédémarrage, démarrage et post-démarrage de l'entreprise et amélioreraient la coordination et la cohésion des différents programmes.

- Constituer des équipes de conseillers en entreprise, coaches et mentors accrédités, qualifiés et expérimentés, issus des catégories de population des bénéficiaires ciblés.
- Fournir des informations claires concernant les droits des indépendants en matière de sécurité sociale, y compris une description des interactions entre les différentes allocations et des répercussions inhérentes à leur changement de statut professionnel.
- Prévoir de la flexibilité dans le versement des prestations de sécurité sociale en autorisant les versements forfaitaires afin de soutenir la création d'entreprise et en versant des indemnités ou en maintenant le versement des allocations de chômage pendant une durée déterminée aux chômeurs personnes qui démarreraient une activité.
- Augmenter la couverture sociale des indépendants afin de leur offrir un filet de sécurité comparable à celui des salariés.
- Recourir davantage aux évaluations pour mesurer l'impact des mécanismes d'aide à la création d'entreprise sur l'entrepreneuriat et l'inclusion sociale. Celles-ci porteraient non seulement sur l'efficacité et la rentabilité, mais également sur les effets d'aubaine (personnes qui auraient démarré une entreprise sans aide) et de déplacement (personnes mises en faillite par les bénéficiaires d'aides publiques).



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « Résumé », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.